Décision n° EI-2026-16 portant sur l'accréditation du programme de la licence en Technologies de l'Information, Faculté d'informatique et de sciences de l'information, Institut de technologie de Jimma, Jimma University, Jimma, Éthiopie.

La Présidente du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 114-3-1 à L. 114-3-6 ;

Vu la délibération du collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur n° 2022-5-01 du 29 septembre 2022 relative aux critères d'accréditation d'une formation à l'étranger ;

Vu la décision n° 2023-9 du 16 mars 2023 relative à la procédure d'accréditation à l'international par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la convention n° INTER_2026_CONV3_Jimma University

Vu l'avis de la Commission d'accréditation du 02 juillet 2026,

Décide :

Article 1er

Après avoir constaté que la licence en technologies de l'information délivrée par la faculté d'informatique et de sciences de l'information, Institut de technologie de Jimma, Jimma University, Jimma, Éthiopie, répond aux quatre critères d'accréditation, adoptés par le collège du Haut Conseil le 29 septembre 2022, de la manière suivante :

CRITÈRE 1 : LA POLITIQUE ET LA CARACTÉRISATION DE LA FORMATION

Le programme de licence en technologies de l'information s'inscrit parfaitement dans la stratégie de l'établissement et le cadre national ; il bénéficie d'un positionnement clair et d'une complémentarité avec les programmes connexes, ce qui permet d'éviter les doublons. Il répond efficacement aux besoins socio-économiques, grâce à un réseau structuré de plus de 10 partenaires qui garantissent une forte orientation vers l'employabilité. Le programme s'appuie en partie sur la recherche, principalement par le biais de projets appliqués et de partenariats, mais il manque d'unités de recherche structurées et de personnel titulaire d'un doctorat en nombre suffisant. L'internationalisation est effective mais limitée : il existe des partenariats (Erasmus+, projets de renforcement des capacités), mais aucune stratégie claire ni aucun indicateur de mobilité. Dans l'ensemble, le programme est cohérent, axé sur la profession et bien intégré dans son environnement. Les principales améliorations à apporter concernent le renforcement de la structuration de la recherche et l'intensification de l'internationalisation.

CRITÈRE 2 : L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Le programme fait preuve d'une organisation pédagogique solide et cohérente, caractérisée par des acquis d'apprentissage clairement définis, un programme d'études bien structuré et une combinaison équilibrée d'approches pédagogiques théoriques, pratiques et axées sur des projets. Il bénéficie d'un développement progressif des compétences, de méthodes d'enseignement efficaces et d'une immersion professionnelle importante, ce qui garantit une forte adéquation avec les besoins du marché du travail et favorise la réussite des étudiants. L'apprentissage appliqué constitue un atout évident, notamment à travers les travaux en laboratoire, les activités au sein de la communauté, les stages et le projet de fin d'études. Le programme fait également preuve d'une ouverture internationale encourageante : l'enseignement en anglais, les possibilités de certification internationale et les partenariats existants constituent une base utile pour un développement international accru, même si les possibilités de mobilité et les outils de reconnaissance gagneraient à être mieux mis en œuvre. En s'appuyant sur ces atouts solides, l'amélioration de certains aspects structurants, tels que le suivi des compétences, l'accompagnement individualisé des étudiants et les parcours de certification, contribuerait à accroître la flexibilité, la visibilité et l'impact global du programme. Dans l'ensemble, le programme est bien conçu et axé sur la pratique professionnelle ; il repose sur des bases pédagogiques solides et présente un potentiel évident de développement continu, notamment grâce à la mise en œuvre efficace de programmes de formation continue.

CRITÈRE 3 : LE PARCOURS DES ÉTUDIANTS DE LA FORMATION

La licence en sciences de l'information affiche d'excellents résultats en termes d'attractivité, de progression des étudiants et d'employabilité, comme en témoignent la croissance soutenue des inscriptions, les taux de réussite élevés tout au long des années universitaires et les résultats favorables des diplômés, en adéquation avec les besoins du marché du travail. Le programme bénéficie d'une grande visibilité et d'une forte compétitivité au niveau national, d'une inclusivité croissante et de mécanismes de progression efficaces qui garantissent la continuité académique et des parcours étudiants positifs. Les indicateurs d'employabilité des diplômés confirment en outre la pertinence et l'efficacité de la formation, avec une forte adéquation entre les compétences acquises et les parcours professionnels ou universitaires. En s'appuyant sur ces solides acquis, le développement de la dimension internationale, un soutien continu lors de la phase finale du programme et la consolidation des pratiques de suivi des diplômés contribueraient à renforcer la robustesse globale, la visibilité et l'impact à long terme du programme. Dans l'ensemble, les parcours des étudiants témoignent d'un programme performant et attractif, doté d'atouts évidents et d'un fort potentiel de développement continu.

CRITÈRE 4 : LE PILOTAGE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA FORMATION

Le programme présente un cadre de gestion et d'assurance qualité solide et bien structuré, soutenu par une gouvernance claire, une équipe pédagogique stable et engagée, ainsi que des ressources humaines, matérielles et numériques adéquates. L'organisation garantit une mise en œuvre cohérente et une coordination efficace, tandis que le système intégré d'assurance qualité offre une base fiable pour l'amélioration continue grâce à des mécanismes de retour d'information internes et externes. Le programme bénéficie également de procédures transparentes, de normes éthiques bien établies et d'un environnement consultatif dynamique associant des parties prenantes tant internes qu'externes. En s'appuyant sur ces bases solides, une structuration plus poussée de certains aspects — tels que le développement des capacités de recherche, l'enrichissement des pratiques d'évaluation au niveau des cours et l'amélioration de la traçabilité des retours d'information — contribuerait à renforcer l'efficacité globale, la transparence et la viabilité à long terme du programme. Dans l'ensemble, le domaine 4 reflète un programme bien géré et en constante amélioration, présentant un potentiel évident de consolidation et de développement supplémentaires.

Article 2

La licence en technologies de l'information délivrée par LA Faculté d'informatique et de sciences de l'information, Institut de technologie de Jimma, Jimma University, Jimma, Éthiopie, est accrédité pour une durée de cinq ans, à compter de la présente décision.

Article 3

Cette décision est assortie des recommandations suivantes :

- Renforcer la dimension de recherche en structurant plus clairement les activités de recherche, en augmentant le nombre d'enseignants-chercheurs titulaires d'un doctorat, en encourageant les enseignants titulaires d'un master à poursuivre une formation doctorale et en favorisant les liens avec des unités de recherche ou des laboratoires identifiés
- Mettre en place des mécanismes de soutien ciblés pour remédier à la baisse des taux de réussite en dernière année, notamment par une préparation structurée aux examens de fin d'études.
- Renforcer la dimension internationale en développant des programmes de mobilité actifs, en renforçant l'attractivité auprès des étudiants internationaux et en encourageant la mobilité sortante des étudiants grâce au renforcement et à la formalisation des partenariats internationaux dans le cadre de dispositifs d'échange opérationnels
- Mettre en place et rendre opérationnels des parcours de formation continue et d'apprentissage tout au long de la vie afin d'élargir l'accès, de soutenir le perfectionnement professionnel et de renforcer l'impact sociétal du programme.

Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Fait à Paris, 02 juillet 2026

La présidente

signée

Coralie CHEVALLIER